



## Droit parentaux du père de mes enfants

Par **ninie77**, le **19/07/2014** à **12:34**

Bonjour,

Mon ex\_compagnon m'a jeté dehors avec mes enfants le 09/12/2009. Depuis il n'a jamais donné signe de vie pour ses enfants, jamais versé de pension pour eux, jamais essayer de les contacter mais il a eu le temps de se marier. J'ai subvenu aux besoins de mes enfants seule sans l'aide de pesonnes, et les ai élevé toute seule, travaille dur pour qu'ils ne manquent de rien. Aujourd'hui, Mr refait surface demande à revoir ses enfants.

Quels sont mes droits et surtout quels sont ses droits ?

Par **domat**, le **19/07/2014** à **13:41**

bjr,

si vous n'avez entrepris aucun action devant un tribunal pour exiger le versement de pensions alimentaires ni pour retirer partiellement ou totalement l'autorité parentale au père de vos enfants, celui-ci dispose des mêmes droits et obligations que vous sur ses enfants.

en union libre, la séparation est libre.

vous auriez été mariée, vous auriez été mieux protégée.

cdt